

*Proposition présentée par les députés :
MM. Stéphane Florey, Marc Falquet, Bernhard
Riedweg, Antoine Bertschy*

Date de dépôt : 13 juin 2013

Proposition de motion demandant d'apprendre le cantique suisse aux élèves

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que, en 2008, le Grand Conseil argovien a adopté un postulat demandant d'enseigner l'hymne national suisse pendant les leçons de musique ;
- que le Grand Conseil tessinois a adopté une motion demandant de rendre obligatoire l'apprentissage de l'hymne national à l'école élémentaire ;
- que peu de personnes connaissent l'hymne national suisse dans son intégralité ;
- que, à Genève, le choix d'enseigner ou pas notre hymne national dépend de la seule volonté des enseignants ;
- que les jeunes générations connaissent mal l'hymne national parce qu'il ne leur est pas enseigné à l'école ;
- que le cantique suisse, notre hymne national, est un élément de la cohésion nationale ;
- qu'en exprimant l'appartenance à une communauté nationale, l'hymne joue un rôle dans l'intégration des élèves étrangers ;
- que l'hymne d'un pays est un élément de fierté à valoriser et à renforcer ;
- que dans divers pays les écoliers chantent tous les jours leur l'hymne national,

invite le Conseil d'Etat

à inclure au programme du cycle moyen du degré primaire l'enseignement obligatoire de l'hymne national suisse.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

« Sur nos monts, quand le soleil annonce un brillant réveil (...), zut, je ne connais pas la suite. »

Il est frappant de constater que beaucoup de personnes, même ayant effectué leur scolarité à Genève, ne connaissent pas les paroles du cantique suisse¹ dans son intégralité.

Le cantique suisse a été écrit par l'auteur zurichois Leonhard Widmer et a été mis en musique par le prêtre et compositeur uranais Alberik Zwyszig. C'est un chant purement suisse, digne et solennel qui a été déclaré, après un statut provisoire de 20 ans, hymne national par le Conseil fédéral en 1981. Il se substitue à notre ancien hymne national « O Monts indépendants » que certaines personnes ont gardé en mémoire.

Parmi les jeunes générations, peu de personnes connaissent notre hymne national dont ils fredonnent au mieux la première strophe lors du 1^{er} août ou lors d'événements sportifs. Il faut dire que l'école a délaissé l'apprentissage du cantique suisse, sous l'impulsion des courants pédagogiques post-soixante-huitards pour lesquels le dénigrement des valeurs patriotiques est de bon aloi.

En pratique, le cantique suisse est noyé dans les manuels de chant parmi d'autres partitions. Le plan d'études romand de 1989 précisait pourtant qu'un chant patriotique devait être appris dans les années 3P, 4P, 5P (soit les années de scolarité actuelles 5P, 6P, 7P), mais les enseignants pouvaient remplacer l'apprentissage du cantique suisse par l'hymne cantonal ou des chansons folkloriques romandes. Le nouveau plan d'études romand, adopté en 2009 par les directeurs cantonaux de l'instruction publique, n'impose pas l'apprentissage du cantique suisse. Il prévoit tant au cycle 1 (1^{re} à 4^e année) qu'au cycle 2 (5^e à 8^e année) que l'élève « découvre quelques éléments du patrimoine culturel local et régional (chansons, folklores, hymnes,...) ».

Il n'est pas question d'abandonner l'apprentissage du *Cé qu'è lainô* au profit du cantique suisse, mais d'inclure au programme du cycle moyen de l'enseignement primaire (de la 5^e à la 8^e année primaire) l'apprentissage obligatoire de notre hymne national. Nous pouvons relever que dans certains

¹ Voir ANNEXE I

pays, les élèves saluent chaque jour le drapeau et chantent l'hymne national. La présente proposition de motion ne demande pas d'en faire autant, mais exige que malgré la structure fédéraliste de la Suisse nos écoliers apprennent ce chant qui rassemble les diverses régions linguistiques de notre pays et manifeste notre volonté de vivre ensemble dans une patrie que nous aimons.

A Genève tout particulièrement, où le pourcentage d'élèves issus de l'immigration est élevé, l'apprentissage de l'hymne national faciliterait leur intégration en développant le sentiment d'appartenance à une communauté nationale.

Le Grand Conseil tessinois, suivant l'exemple argovien, a adopté une motion demandant de rendre obligatoire l'apprentissage de l'hymne national à l'école élémentaire. En enseignant aux citoyens de demain notre hymne national, l'école genevoise valorisera elle aussi un élément de la cohésion nationale.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion.

Cantique suisse

Sur nos monts, quand le soleil
annonce un brillant réveil
Et prédit d'un plus beau jour le retour,
Les beautés de la patrie
Parlent à l'âme attendrie ;
Au ciel montent plus joyeux (bis)
Les accents d'un cœur pieux,
Les accents émus d'un cœur pieux.

Lorsqu'un doux rayon du soir
Joue encore dans le bois noir,
Le cœur se sent plus heureux près de Dieu.
Loin des vains bruits de la plaine,
L'âme en paix est plus sereine,
Au ciel montent plus joyeux (bis)
Les accents d'un cœur pieux,
Les accents émus d'un cœur pieux.

Lorsque dans la sombre nuit
La foudre éclate avec bruit,
Notre cœur pressent encore le Dieu fort ;
Dans l'orage et la détresse
Il est notre forteresse ;
Offrons-lui des cœurs pieux : (bis)
Dieu nous bénira des cieux,
Dieu nous bénira du haut des cieux.

Des grands monts vient le secours ;
Suisse, espère en Dieu toujours !
Garde la foi des aïeux, Vis comme eux !
Sur l'autel de la patrie
Mets tes biens, ton cœur, ta vie !
C'est le trésor précieux (bis)
Que Dieu bénira des cieux,
Que Dieu bénira du haut des cieux.